



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **24 juin 2019**

Délibération n° 2019-3554

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Schéma d'urbanisme commercial (SDUC) - Soutien au management de centre-ville - Attribution de subventions aux associations CentreNeuville, Tendance Presqu'île, Oullins centre-ville, Lyon 7 Rive gauche et à la Société villeurbanaise d'urbanisme (SVU) pour leurs programmes d'actions 2019

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 4 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 27 juin 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burriland, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Vesco, Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Compan (pouvoir à M. Hamelin), Mme El Faloussi (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à M. Millet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 24 juin 2019**Délibération n° 2019-3554**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Schéma d'urbanisme commercial (SDUC) - Soutien au management de centre-ville - Attribution de subventions aux associations CentreNeuville, Tendance Presqu'île, Oullins centre-ville, Lyon 7 Rive gauche et à la Société villeurbannaise d'urbanisme (SVU) pour leurs programmes d'actions 2019**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Objectifs et mise en œuvre du management de centre-ville sur l'agglomération lyonnaise

Le SDUC constitue le volet "commerce" du schéma d'accueil des entreprises (SAE).

Document de référence, volontariste et établi en lien avec les chambres consulaires, le Département, l'État et le Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL), le SDUC fixe les grandes orientations de la politique d'urbanisme commercial sur le territoire de la Métropole de Lyon depuis 1994.

Le SDUC a, notamment, vocation à aider les collectivités dans la localisation et la programmation des projets liés au commerce et sert de support à l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU). Il permet également aux partenaires de prioriser leurs actions tout en guidant les investissements privés (enseignes, groupes de distribution, promoteurs, investisseurs, etc.) en matière d'immobilier commercial.

L'appui au rayonnement commercial de l'agglomération ainsi que le renforcement des pôles de proximité comptent parmi les axes forts du SDUC actuel. Ainsi, une des orientations majeures consiste à veiller au maintien et au renforcement des pôles commerciaux de centre-ville, qui permettent, selon leur fonction, d'assurer une desserte de proximité pour les ménages ou de contribuer à l'attractivité globale de la Métropole. Pour assurer cet objectif, le management de centre-ville constitue un outil d'intervention essentiel à disposition des collectivités du territoire.

Concept initié au Canada, en Grande-Bretagne et en Belgique, dès le début des années 1990, le management de centre-ville vise à redynamiser les cœurs de ville et constitue avant tout un mode de gouvernance permettant de fédérer les différents acteurs autour d'objectifs communs.

L'objet de la présente délibération est de proposer l'attribution de subventions de fonctionnement en soutien des programmes d'actions pour l'année 2019 des 5 structures de management de centre-ville présentes sur l'agglomération lyonnaise : Tendance Presqu'île, CentreNeuville, Oullins centre-ville, Lyon 7 Rive gauche et la SVU.

Les collectivités et les partenaires du SDUC se sont engagés, depuis 2004, dans la mise en œuvre de ce nouveau mode de gouvernance commerciale et urbaine. Plusieurs expérimentations ont été lancées sur l'agglomération : Neuville sur Saône (2004), Saint Priest (2005, dispositif abandonné en 2009), la Presqu'île de Lyon (2006), Oullins (2007), Villeurbanne Gratte-Ciel et Lyon 7 Rive gauche (2011).

En 2018, considérant les enjeux vis-à-vis du commerce de proximité et l'intérêt reconnu du dispositif sur la dynamique commerciale des sites, la Métropole a renouvelé son soutien au management de centre-ville, qui s'est traduit par un montant total de 63 000 € sur l'ensemble des sites.

II - Compte-rendu des programmes d'actions 2018

Par délibération du Conseil n° 2018-3061 du 5 novembre 2018, la Métropole a attribué, pour l'année 2018, des subventions pour un montant total de 63 000 € aux 5 structures porteuses du management de centre-ville, selon le détail suivant :

- 10 000 € au profit de l'association Oullins centre-ville,
- 10 000 € au profit de l'association CentreNeuville,
- 13 000 € au profit de l'association Lyon 7 Rive gauche,
- 15 000 € au profit de la SVU (Destination Gratte-Ciel),
- 15 000 € au profit de l'association Tendance Presqu'île.

Les programmes d'actions menés par les 5 structures ont répondu aux 5 objectifs suivants, déclinés ensuite de manière spécifique, territoire par territoire :

- améliorer le cadre de vie et le cadre d'achat : mise en place de plans de déplacement interentreprises (PDIE), travail sur les procédures de concertation et d'information et mise en place d'actions d'accompagnement durant des phases de travaux sur l'espace public (Cœur Presqu'île, métro à Oullins), mise en place de services de livraison modes doux, participation à la définition d'actions en matière de développement durable (Agenda 21 locaux, économies d'énergies, etc.),
- mettre en place des outils d'observation : réalisation de comptages piétons à partir des données mobiles, enquêtes auprès des commerçants, enquêtes de satisfaction clientèle, mise en place-actualisation de logiciels de cartographie interactive, réalisation d'étude de positionnement de l'offre commerciale, etc.,
- définir et mettre en place une stratégie de marketing territorial : développement de stratégie internet de valorisation des territoires (sites internet, applications smartphones, etc.), réalisation d'actions de communication (production et diffusion de plaquettes, guides et lettres d'information, actions médias presse, radios et affichage, etc.), réalisation d'une plaquette de promotion du management de centre-ville commune aux 5 sites, etc.,
- structurer le partenariat, coordonner les acteurs et pérenniser la structure : organisation mensuelle de groupe technique de suivi, comité d'orientation, recrutement actif de nouveaux adhérents et partenaires, etc.,
- contribuer au développement et à la diversification de l'offre commerciale : accueil des porteurs de projets, prospection active de nouvelles enseignes, organisation de rencontres avec les enseignes, franchises et professionnels de l'immobilier commercial, participation à des salons et événements spécialisés (Lyon visiocommerce en juin et forum franchise en octobre 2018).

III - Bilan qualitatif et évaluation du dispositif

Les actions menées par les structures de management de centre-ville font apparaître le bilan suivant :

1° - Le maintien et la diversification de l'offre commerciale, contribuant à renforcer l'attractivité des centralités urbaines

- exemple d'Oullins : 17 projets accompagnés ont abouti à une ouverture en 2018 : Pizza Cosy, Del Pasto, Les Fleurs d'Oullins, boulangerie "d'ici et d'ailleurs", Biocoop, auto-école, pressing Camélia, brasserie d'Oullins, Cash converters, etc.,
- exemple de Lyon 7 Rive gauche : en 2018, la structure a accueilli 27 porteurs de projets. Ces rencontres ont abouti à 10 ouvertures de commerces : restaurant La Broche, charcutier traiteur Le Bon Jean, bar à fromages L'Amour de Nuit, bar à jus Ananas et Asanas, etc.

2° - Un meilleur traitement des dysfonctionnements (propreté, travaux, etc.)

- exemple de Tendance Presqu'île : en 2018, la structure est intervenue dans la concertation et la coordination des chantiers de requalification des espaces publics dans le cadre de l'opération Cœur Presqu'île (Victor Hugo, place des Terreaux, Terrasses de la Saône, rue de la République). L'association a également organisé 2 rencontres entre bailleurs, commerçants et institutionnels sur la problématique du passage de l'Argue,
- exemple d'Oullins : plus de 100 sollicitations ont été enregistrées en 2018, émanant en majorité de commerçants en activité, mais aussi de clients et de porteurs de projet en recherche d'implantation. Les principales sollicitations des commerçants relevaient du stationnement, des travaux de voirie, de la vente ou transmission de fonds de commerce, du besoin de visibilité à travers la communication et les réseaux sociaux, des projets urbains à venir, etc.

3° - Le renforcement de l'évènementiel visant à améliorer la visibilité des commerces et le flux de clientèle

- exemple de Tendance Presqu'île : l'association a porté, en 2018, différents formats d'évènements. Cinq afterworks My Presqu'île ont été proposés, en mobilisant 10 adhérents et permettant ainsi d'attirer 170 participants grand public. En 2018, My Presqu'île a porté la 2^{ème} édition de son concours de vitrines ; 79 commerçants se sont mobilisés du bas des pentes jusqu'à Confluence. Enfin, la 3^{ème} édition de l'évènement Retrouvailles a permis d'attirer plus de 2 600 participants lors des ateliers chez les commerçants et 400 participants lors des visites guidées,

- exemple de Neuville sur Saône : le partenariat avec l'entreprise Coatex a permis de renouveler la mise en place d'un jardin éphémère sur la place Ampère durant l'été 2018. L'installation éphémère d'un lieu de détente, animé par des évènements portés par les commerçants (Un piano à Neuville), a pour objectif de favoriser la réappropriation de l'espace public par les habitants et usagers du centre-ville.

4° - Une plus forte mobilisation des partenaires privés dans la gestion unifiée de centre-ville

- en 2018, les managers se sont rapprochés afin d'approcher de nouveaux partenaires qui ont décidé de signer un protocole d'accord avec les 5 structures de management réunies (Cerise et Potiron, Omnium, groupe Frey, Procos, Banque Populaire Socama et le Club des Managers de centre-ville),

- exemple de Destination Gratte-Ciel : 8 nouveaux commerçants et artisans ont rejoint la structure en 2018, portant leur nombre à 100 au total. Deux commerçants sont situés dans le patrimoine de la SVU (institut de beauté Melticolor et photo Phox) et 6 autres entreprises se sont installées dans des locaux n'appartenant pas à la SVU.

5° - Une meilleure animation du réseau des acteurs commerciaux et économiques

- exemple de Lyon 7 Rive gauche : afin de créer un lien entre les commerçants et les étudiants sur le 7^e arrondissement, l'unité vie étudiante commun à la Ville de Lyon et la Métropole et Lyon 7 Rive gauche se sont associés pour la mise en place, à la rentrée universitaire 2018-2019, d'un dispositif dénommé "Commerce ami des étudiants". Ce dernier a pour objectif de permettre aux étudiants de bénéficier d'offres spécifiques ou de tarifs réduits dans les commerces du 7^e arrondissement. Plus de 50 commerces du territoire se sont engagés dans cette opération,

- exemple de Tendance Presqu'île : en 2018, l'association a poursuivi sa mission d'information et d'animation du tissu économique de la Presqu'île par différents vecteurs : 38 lettres d'information en direction de plus de 2 500 contacts ; le baromètre My Presqu'île, nouvel outil de veille et d'observation de l'activité composé de 6 indicateurs commerce ; groupe Whatsapp My Presqu'île, groupe d'échanges intégrant le Préfet délégué à la sécurité et une cinquantaine d'adhérents, afin de répondre à un besoin d'information en temps réel concernant les manifestations organisées sur la Presqu'île.

IV - Programme d'actions pour 2019 et plan de financement prévisionnel

Le confortement du commerce de proximité constitue un axe fort de l'action de la Métropole, décliné en tant qu'orientation stratégique majeure du SDUC 2017-2020. Il s'agit de maintenir, dynamiser, mailler, voire densifier les activités de proximité, armature commerciale de base et facteur essentiel d'animation urbaine. Pour assurer cet objectif, le management de centre-ville constitue un outil d'intervention essentiel à disposition des collectivités.

L'engagement de la Métropole vis-à-vis du management de centre-ville pourrait se traduire, en 2019, par le versement de subventions d'un montant total de 63 000 € pour les 5 structures existantes suivant la répartition suivante :

Associations	Subvention 2018 (en €)	Proposition de subvention 2019 (en €)
Tendance Presqu'île	15 000	15 000
Destination Gratte-Ciel (SVU)	15 000	15 000
Oullins centre-ville	10 000	10 000
CentreNeuville	10 000	10 000
Lyon 7 Rive gauche	13 000	13 000
Total	63 000	63 000

1° - Les pôles d'envergure métropolitaine : Villeurbanne Gratte-Ciel et Tendance Presqu'île

Ces 2 sites cumulent des enjeux d'échelle variable : enjeux de proximité vis-à-vis des habitants et des actifs, enjeux de rayonnement métropolitain vis-à-vis de la clientèle de l'aire urbaine et régionale, enjeux d'attractivité touristique vis-à-vis d'une clientèle exogène nationale et internationale.

a) - Tendance Presqu'île

L'association développera des actions de management de centre-ville dans la continuité de ses missions historiques :

- bénéficier d'un réseau dynamique : en 2019, Tendance Presqu'île proposera différents formats et moments de rencontres avec les professionnels. Sont programmés 3 soirées Business in Presqu'île, 3 ateliers de formations, 2 speed-dating, 3 visites de territoires et 5 "machôns",
- accéder à l'information qualifiée sur le territoire : en plus des lettres d'information hebdomadaires, l'association renforcera, en 2019, l'outil baromètre et souhaite généraliser le groupe Whatsapp My Presqu'île comme outil innovant d'information auprès de son réseau,
- valoriser le commerce, les entreprises et le territoire : une refonte des outils digitaux et de communication est envisagée avec l'ambition de porter la Presqu'île digitale de demain,
- impliquer les acteurs économiques dans les grands événements lyonnais : comme les années précédentes, Tendance Presqu'île développera des partenariats de résonance et des animations complémentaires (Coupe du monde de football fédération internationale de football association -FIFA- féminine, Biennale d'art contemporain, Festival Lumière, Fête des lumières),
- faire la promotion de la Presqu'île par l'évènementiel sur mesure : la structure reconduira cette année son programme évènementiel avec afterworks, concours de vitrines et événement Retrouvailles,
- structuration du territoire et interface avec les politiques publiques : en 2019, Tendance Presqu'île interviendra en coordination sur les chantiers urbains (Victor Hugo, Terrasses de la Saône, rue de la République). Elle éditera aussi une fiche pratique "Améliorer l'espace public et le confort des visites en Presqu'île" à destination des commerçants et entreprises en Presqu'île.

Au regard de ce plan d'actions, il est proposé que la Métropole renouvelle son soutien à Tendance Presqu'île à hauteur de 15 000 € pour l'année 2019 (montant identique à 2018).

Le budget prévisionnel de Tendance Presqu'île pour l'année 2019, d'un montant de 303 527 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
fonctionnement :	199 527	ressources publiques :	56 527
<i>charges de personnel</i>	175 000	<i>Ville de Lyon</i>	30 000
<i>frais de fonctionnement</i>	15 100	<i>Métropole de Lyon</i>	15 000
<i>mise à disposition gratuite de biens</i>	9 427	<i>Chambre de commerce et de l'industrie (CCI) de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne</i>	1 500
programme d'actions :	104 000	<i>Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR)</i>	600
<i>événement Retrouvailles</i>	25 000	<i>valorisation location locaux</i>	9 427
<i>magazine biannuel</i>	70 000	ressources privées :	247 000
<i>animation de réseau</i>	9 000	<i>cotisations adhérents</i>	160 000
		<i>partenariat GHD</i>	15 000
		<i>partenariat RGC</i>	30 000
		<i>sponsoring Retrouvailles</i>	15 000
		<i>sponsoring magazine</i>	22 000
		<i>produits financiers</i>	5 000
Total	303 527		303 527

b) - SVU

Le management de centre-ville de Villeurbanne existe depuis 2012 et il est articulé autour de 4 axes. En 2019, ces axes seront encore renforcés, et en parallèle une démarche de transformation de la stratégie sera engagée.

- représentation : ce volet recouvre les actions visant à augmenter le nombre d'adhérents, de partenaires privés et fédérer les adhérents. Elles concernent aussi bien la création de partenariats, le recrutement des adhérents que la mise en place d'actions spécifiques pour les adhérents tels que les petits déjeuners commerçants,

- performance : ce volet regroupe les actions visant à améliorer la qualité de l'offre commerciale et de l'espace marchand des Gratte-Ciel. Pour ce faire, la structure exploite le dispositif de comptage et de mesure de flux piétons dans l'espace public mis en place en 2016. De plus, elle participe à la mise en œuvre du projet urbain Gratte-Ciel nord pour garantir sa bonne complémentarité avec le centre-ville existant et assurer un merchandising cohérent et attractif,

- marketing : chargé de redonner aux Gratte-Ciel une notoriété dans le paysage commercial, le management de centre-ville mène depuis son lancement une stratégie de marketing territorial. Pour ce faire, la structure mobilisera en 2019 différents outils de communication (site internet, réseaux sociaux, communication sur site, magazine, promotion des chèques cadeaux),

- évènementiel : les évènements lancés par Destination Gratte-Ciel ont permis de générer une nouvelle fréquentation et un chiffre d'affaires supplémentaire. Aussi, la structure reconduira, en 2018, les 4 évènements existants (Gratte-Ciel sous toutes les coutures, Puces du canal "hors les murs", braderie et festival Sur place ou à emporter) et proposera des animations lors des évènements commerciaux traditionnels (Pâques, Saint Patrick, Saint Valentin, etc.).

Aussi, il est proposé que la Métropole soutienne la SVU à hauteur de 15 000 € pour la mise en œuvre du plan d'actions de Destination Gratte-Ciel en 2019 (montant identique à 2018).

Le budget prévisionnel de Destination Gratte-Ciel pour l'année 2019, d'un montant de 205 800 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
frais fixes (salaire, fonctionnement, etc.)	67 249	ressources publiques	62 500
matériel / investissements	2 000	<i>Commune de Villeurbanne</i>	15 000
déplacements / cérémonie	1 000	<i>Métropole de Lyon</i>	15 000
communication	5 420	<i>CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne</i>	1 500
chèques cadeaux	6 300	<i>CMAR</i>	1 000
		<i>SVU</i>	30 000
évènements	119 931	fonds privé	79 000
		subvention partenariat privé	27 000
dotations	3 900	subvention Union commerciale	4 000
		recettes évènements	33 300
Total	205 800		205 800

2° - Les pôles de proximité et/ou de bassin de vie

Ces 3 sites répondent à des enjeux de proximité vis-à-vis d'une clientèle locale et/ou de bassin de vie.

a) - Oullins centre-ville

Le plan d'actions de l'association pour l'année 2019 s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent et s'organise autour de 4 axes d'intervention :

- prospection commerciale : développement des outils d'observation et de gestion du centre-ville, partenariat actif avec les chambres consulaires, les syndicats professionnels et agences immobilières, démarches de prospection. Aussi, la structure développera en 2019 l'opération "Tapis rouge" en proposant une 2^{ème} opération thématique (Tapis Rouge prêt-à-porter) et participera aux manifestations de prospection (salon de la franchise, forum franchise, salon de l'immobilier commercial et du détail -SIEC-, etc.). Elle actualisera également sa plaquette de

promotion du territoire pour accompagner le démarchage d'enseignes et investira dans l'acquisition de compteurs automatiques de flux piétons,

- développement économique : accompagnement et professionnalisation des acteurs économiques installés, accompagnement des porteurs de projets et des reprises de fonds, participation à la stratégie de développement économique du centre-ville portée par la collectivité. À ce titre, la structure réalisera en 2019 un guide d'informations pour les commerçants et créera une fiche procédure d'aide à l'implantation pour les porteurs de projet. Elle poursuivra aussi son travail avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) sur un plan de communication des commerces du centre-ville dans le cadre des travaux de prolongement du métro B,

- cadre urbain/environnement : échanges réguliers avec les services de la Ville, avis sur les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) dans le cadre de l'exercice du droit de préemption,

- marketing territorial/communication : poursuite du déploiement de la stratégie de marque "Oullins of courses", réalisation d'outils de communication et de promotion du centre-ville, développement de nouveaux partenariats. À ce titre, Oullins centre-ville mettra en place en 2019 un magazine semestriel des commerçants et une carte privilège pour les entreprises. Elle déploiera aussi une page LinkedIn professionnelle.

Au regard de ce programme et des enjeux de pérennisation de l'association, il est proposé que la Métropole renouvelle son soutien à Oullins centre-ville à hauteur de 10 000 € en 2019 (montant identique à 2018).

Le budget prévisionnel d'Oullins centre-ville pour l'année 2019, d'un montant de 59 200 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	3 591	ressources publiques	45 000
services extérieurs	5 456	<i>Commune d'Oullins</i>	32 900
autres services extérieurs	4 875	<i>Métropole de Lyon</i>	10 000
impôts et taxes	303	<i>CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne</i>	1 500
charges de personnel	44 975	<i>CMAR</i>	600
		ressources privées	14 200
Total	59 200		59 200

b) - CentreNeuville

Le plan d'actions 2019 de l'association est structuré autour de 4 orientations :

- renforcer l'offre de centre-ville : dans ce cadre, CentreNeuville poursuivra ses missions d'observation du centre-ville, de prospection et d'implantation (tests de concepts stores, rencontres avec les propriétaires de locaux commerciaux). En parallèle, l'association accompagnera le groupement de commerçants dans sa structuration (développement de nouveaux services sur la carte de fidélité, organisation des matinales chaque mois) et dans l'organisation d'événements,

- renforcer les actions en faveur du tourisme : la structure travaillera avec l'Office de tourisme de Lyon ; elle renforcera le lien avec Trévoux pour la mise en place d'un itinéraire fluvial autour de la Saône et travaillera avec les Bateaux Lyonnais pour la création d'un nouveau support de communication à destination des croisiéristes,

- améliorer le cadre de vie : CentreNeuville apportera un appui à la Commune dans le cadre de projets d'aménagement (opération Dugelay, charte des terrasses, réflexion sur le marché forain, fleurissement du centre-ville, illuminations, etc.). Elle reconduira également pour la 4^{ème} édition le jardin éphémère sur la place Ampère,

- renforcer les partenaires et trouver de nouvelles ressources financières : la structure veillera en 2019 à pérenniser et renforcer les liens avec ses partenaires actuels (Coatex, Bateaux Lyonnais, etc.) et participera à la démarche métropolitaine commune aux 5 sites de management de recherche de nouveaux partenaires.

CentreNeuville participera également aux réflexions et actions menées dans le cadre de la stratégie territoriale sur le commerce de proximité à l'échelle du Val de Saône.

Dans ce cadre, il est proposé que la Métropole poursuive son soutien à l'association CentreNeuville par le versement d'une subvention de 10 000 € en 2019 (montant identique à 2018).

Le budget prévisionnel de CentreNeuville pour l'année 2019, d'un montant de 127 990 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	7 000	ressources publiques	108 100
services extérieurs	6 920	<i>Commune de Neuville sur Saône</i>	96 000
autres services extérieurs	13 300	<i>Métropole de Lyon</i>	10 000
impôts et taxes	1 100	<i>CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne</i>	1 500
charges de personnel	99 000	<i>CMAR</i>	600
dotations	670	ressources privées	19 210
		autres produits - cotisations	650
		produits financiers	30
Total	127 990		127 990

c) - Lyon 7 Rive gauche

L'association a retravaillé un nouveau plan d'actions structuré autour de 3 axes stratégiques :

- recherche de partenariats et mise en place d'actions de reporting : mutualisation de missions avec les autres sites de management, gestion d'outils de suivi (porteurs de projet, problèmes au quotidien, etc.),
- renforcer le commerce du 7° arrondissement par des actions en lien avec l'immobilier commercial : suivi de la vacance commerciale, création de plan de merchandisings sectoriels, accueil des porteurs de projets, présence sur les salons, prospection d'enseignes, etc.,
- faire du commerce et de l'artisanat des leviers de l'animation du territoire : accompagnement des commerçants et artisans au quotidien, développement d'actions événementielles, travail avec les acteurs de la restauration pour valoriser la filière et le territoire, déploiement de la stratégie digitale de valorisation du 7° arrondissement, etc.

Aussi, il est proposé que la Métropole accompagne la structure par le versement d'une subvention de 13 000 € en 2019 (montant identique à 2018).

Le budget prévisionnel de Lyon 7 Rive gauche pour l'année 2019, d'un montant de 155 560 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
fonctionnement	88 100	ressources publiques	45 100
frais généraux	10 520	<i>Commune de Lyon</i>	30 000
communication	27 440	<i>Métropole de Lyon</i>	13 000
<i>guide du commerce</i>	14 000	<i>CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne</i>	1 500
<i>évènementiels / communication</i>	10 000	<i>CMAR</i>	600
<i>salons professionnels</i>	2 500	ressources privées	110 260
<i>divers</i>	940	<i>guide du commerce</i>	19 960
PDIE	29 500	<i>partenariats, cotisations évènementiels</i>	60 800
		<i>PDIE</i>	29 500
		intérêts bancaires	200
Total	155 560		155 560

Chaque programme d'actions est détaillé en annexe des projets de conventions de subvention annuelle passée entre la Métropole et chacune des structures de management de centre-ville ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 63 000 € au profit des bénéficiaires suivants, pour leurs programmes d'actions 2019 dans le cadre de la politique de management de centre-ville :

- 15 000 € au profit de l'association Tendance Presqu'île,
- 15 000 € au profit de la SVU,
- 10 000 € au profit de l'association Oullins centre-ville,
- 10 000 € au profit de l'association CentreNeuville,
- 13 000 € au profit de l'association Lyon 7 Rive gauche ;

b) - les conventions à passer entre la Métropole et chacun des bénéficiaires précités définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 63 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P01O0868.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2019.

.
. .
. .
. .
. .